

Code de conduite de l'étudiant

Le présent code de conduite de l'étudiant vise à rappeler la mission de l'École Polytechnique ainsi que ses attentes envers les comportements et les agissements de ses membres. Il réfère aux différents documents relatifs aux devoirs et responsabilités des étudiants. Par la signature de ce code, l'étudiant s'engage à se conformer à l'ensemble des règlements, déclaration, politiques, directives ou autres règles qui lui sont applicables.

Mission de l'École Polytechnique

Polytechnique a pour mission :

- de donner une formation de qualité en ingénierie à tous les cycles, en mettant l'accent sur les valeurs humaines;
- de réaliser des recherches pertinentes et de haut niveau, qui sont à la base d'une formation de qualité au niveau de la maîtrise et du doctorat et qui tiennent compte des besoins du milieu industriel et de la société;
- d'avoir un rayonnement intellectuel et social concrétisé par des interactions avec les milieux externes tant au pays qu'à l'étranger.

En raison de l'importance de sa mission, Polytechnique s'attend à ce que les membres de sa communauté connaissent et respectent les différentes règles de conduite s'appliquant à leurs activités quotidiennes et à leur domaine respectif.

Cette mission porte plus spécifiquement en elle-même l'obligation morale pour tous les membres de la communauté polytechnicienne de professer et de mettre en œuvre les plus hauts standards de probité dans toutes leurs activités.

La direction, le personnel et les étudiants de Polytechnique ont pour devoir d'œuvrer selon les normes les plus strictes d'éthique et d'intégrité intellectuelle. La conduite d'une personne doit être guidée par la franchise, l'honnêteté, la justice et le plus grand respect d'autrui. Pour l'ensemble de sa communauté, Polytechnique détermine des règles de conduite, les promeut et s'assure qu'elles sont respectées.

Droits et Responsabilités des étudiants

En tant que membre de la communauté, chaque étudiant se doit de respecter, dans toutes ses activités, les différents devoirs et responsabilités qui lui sont imposés, notamment en matière de propriété intellectuelle, de confidentialité, d'éthique ou lors de l'utilisation des différentes ressources mises à sa disposition. L'étudiant se doit d'adopter des comportements conformes à l'ensemble des règles qui lui sont applicables et ce, telles que prévues entre autres dans les documents suivants :

- Déclaration des droits et responsabilités des étudiants;
- Règlements des études de baccalauréat en ingénierie;

- Règlements généraux et particuliers des études supérieures;
 - Règlements pédagogiques des certificats;
 - Politique en matière de probité;
 - Politique d'encadrement des étudiants des cycles supérieurs;
 - Règlement concernant l'utilisation et la gestion des ressources informatiques;
 - Règlement contre le harcèlement;
 - Règlement concernant les menaces ou les voies de fait;
 - Politique en matière de droit d'auteur;
 - Politique sur la propriété intellectuelle technologique, etc.;
- (Documents disponibles à l'adresse suivante : www.polymtl.ca/rengen/docOff)

Ainsi, chaque étudiant a, plus spécifiquement, le devoir et la responsabilité de respecter les règles de probité intellectuelle édictées ainsi que celles sanctionnant le plagiat, la fraude, le copiage, la tricherie et la falsification de documents. Les articles 8 des règlements du baccalauréat, 9 des règlements de la formation continue et 11 des règlements des études supérieures définissent la notion de fraude de même que la liste des infractions et des sanctions qui peuvent être imposées (www.polymtl.ca/rengen/docOff/etudes.php). Divers autres exemples illustrant ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas sont aussi disponibles sur le site Internet de l'École Polytechnique à l'adresse suivante : www.polymtl.ca/conduite. L'étudiant ne peut donc invoquer l'ignorance des règles adoptées par l'École Polytechnique qui lui sont applicables.

D'ailleurs, tout étudiant qui croit que justice ne lui a pas été rendue lors d'une décision relevant des modalités d'application de ces normes, pour les raisons telles que erreur dans l'appréciation des faits, vice de procédure, discrimination ou partialité manifeste, sanction disproportionnée par rapport à la faute, peut, selon le cas, en appeler de cette décision. Les modalités d'appel (procédures, délais, etc.) sont décrites dans les documents correspondants.

Engagement de l'étudiant

Je déclare avoir lu et pris connaissance des règlements, déclaration, politiques, directives et autres règles adoptés par l'École Polytechnique qui me sont applicables et je m'engage à en respecter l'esprit et la lettre pendant toute la durée de mes études.

Nom de famille

Prénom

Matricule

Signature

Date

Instructions : imprimer ce document en recto-verso, et remettre la copie signée au registrariat (local A-201) avant le 30 septembre (début des études en août), 31 janvier (début des études en janvier) ou 31 mai (début des études en mai). Vous pouvez également l'envoyer par la poste à l'adresse : Registrariat, École Polytechnique de Montréal, CP 6079 succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3A7.